

- programme de travail ciblé sur l'investissement, la politique de la concurrence, la transparence dans les marchés publics et la facilitation du commerce.

En outre, les ministres ont clarifié les règles de la propriété intellectuelle en vertu de l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) afin de réaffirmer que cet Accord est cohérent avec l'objectif de garantir l'accès des pays en développement aux médicaments essentiels pour des maladies comme le SIDA, la tuberculose et la malaria.

Le principal avantage que le Canada peut espérer du PDD est la réduction significative des subventions agricoles pratiquées par les États-Unis et par l'Union européenne. Nous souhaitons également aborder la question du protectionnisme de la part des pays en développement à forte croissance comme l'Inde, la Chine et le Brésil, qui érigent toujours des obstacles tarifaires et non tarifaires de taille pour nos exportations de biens et de services. Le Canada attache beaucoup d'importance à la nécessité que les négociations menées dans le cadre du PDD tiennent compte de la capacité des pays en développement et les moins avancés de mettre en œuvre de nouvelles règles, capacité qui peut être renforcée en fournissant l'aide technique nécessaire.

